

faites au bureau d'éducation, et sanctionnées par lui, dans le cours de l'année dernière, pour l'établissement d'écoles modèles ou ordinaires d'agriculture dans différentes parties du royaume, et il y a tout lieu de présumer que le nombre en aurait été considérablement augmenté, si ce n'eût été des embarras sérieux dans lesquels les propriétaires de terres se sont trouvés et se trouvent encore. Il est beaucoup à regretter que dans les cas ou des écoles modèles d'agriculture ont été ainsi demandées, il n'ait pas été possible de les mettre sans délai en opération active. Une des principales causes du délai a été la difficulté de déterminer l'échelle de bâtimens de ferme qui réuniraient les deux conditions essentielles de l'économie et de la commodité, pour les rendre, comme ils devraient l'être, d'après leur dénomination, des modèles à imiter par les propriétaires et occupans de terres. Plusieurs plans ont été soumis aux commissaires, dans cette vue, mais il ne s'en est pas trouvé jusqu'à présent qui parussent devoir remplir ces deux conditions essentielles ; et la difficulté n'est pas d'aussi peu d'importance qu'on pourrait se l'imaginer ; car, d'un côté, il est indispensable qu'il ne manque rien de ce qu'il faut pour conduire un établissement agricole sur un plan amélioré, et de l'autre, il est également indispensable que le coût de ces bâtimens ne dépasse pas les moyens mis à la disposition du bureau pour ces objets, ou les avances qu'on pourrait raisonnablement attendre de propriétaires amis des améliorations, et de riches fermiers.

Cette double considération augmente l'importance, ainsi que la difficulté du sujet, et si après avoir pris du temps pour s'enquérir et délibérer, on en vient à l'adoption d'un plan de bâtimens de ferme où l'économie serait combinée avec les commodités nécessaires, la lenteur à acquiescer aux demandes faites au bureau et sanctionnées par lui, sera plus que compensée.

Je dois aussi mentionner une autre cause de délai, en ce qui regarde quelques-unes des demandes ou propositions qui ont été faites, savoir, la difficulté d'adopter une règle uniforme quant au montant de l'aide pécuniaire, et au degré de surveillance à exercer, de la part des demandans ou proposans. Quiconque est au fait de l'état présent du pays ne doit pas être surpris qu'il s'élève des difficultés sur ces deux points. Plusieurs propriétaires fonciers consentent volontiers à donner des terres pour des fermes-modèles, à des conditions

raisonnables, et à aider personnellement à mettre à effet les objets pour lesquels ces fermes sont établies, mais ils ne sont pas en état de donner de l'argent ; d'autres sont disposés à contribuer, pour leur quote-part, aux fonds de l'entreprise, mais les circonstances où ils se trouvent d'ailleurs ne leur permettent ni surveillance ni autre soin personnel. Cet état varié des choses doit nécessairement modifier toute règle générale, qu'en abordant le sujet, les commissaires pourraient être disposés à poser, et comme le but et la fin de leurs labeurs dans ce département particulier sont de pourvoir à mettre sur pied un enseignement agricole par tous les moyens dont ils peuvent disposer, je suggérerais respectueusement, qu'en établissant des règles à suivre uniformément, autant que les circonstances le permettraient, ils se réservassent la faculté de déterminer jusqu'à quel point il pourrait être permis de s'écarter de ces règles, dans des cas particuliers. Comme les arrangemens pour l'établissement d'écoles ordinaires d'agriculture offrent peu de difficultés, le nombre des écoles de cette classe s'est accru considérablement pendant l'année dernière, et j'ai le plaisir de pouvoir dire que généralement elles fonctionnent d'une manière satisfaisante. Ce m'est aussi un vrai plaisir de pouvoir dire des écoles modèles d'agriculture, qui sont et ont été depuis quelque temps en opération, qu'à très peu d'exceptions près, on a tout sujet d'en être satisfait. Dans quelques-uns de ces établissemens, les profits de l'année dernière ont été moindres que ceux des années précédentes ; mais cette circonstance ne doit nullement donner une idée moins avantageuse de l'utilité de ces institutions, si l'on considère que la diminution ne peut être attribuée ni à une mauvaise méthode de culture, ni à un manque de soins de la part des instituteurs. Dans le cas des institutions en question, les résultats défavorables de 1849, en tant que comparés à ceux de 1848, ne peuvent être regardés que comme la preuve évidente d'un changement défavorable dans la valeur des produits agricoles, changement dont la conséquence ne pouvait être évitée entièrement ni par l'habileté ni par l'industrie. Je me flatte qu'on n'entendra pas que je veuille tirer de ce changement quelque conclusion affectant les importantes questions relatives à la propriété foncière et à la production, qui agitent aujourd'hui l'esprit public : je ne fais qu'exposer un fait capable de ren-